

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

Le Ministre

N°...072.../.....15...../MC

وزارة الاتصال

الوزير

رقم / / و ا

Alger le

14 Avril 2015

الجزائر: في

**Arrêté du 24 djoumadha el-thania 1436 correspondant au 14 avril 2015
portant composition de la commission sectorielle des marchés
du ministère de la communication**

Le ministre de la communication,

- Vu le décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété portant réglementation des marchés publics ;
- Vu le décret présidentiel n° 14- 154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté du 20 Rabie Ethani 1433 correspondant au 13 Mars 2012 portant institution de la commission des marchés du ministère de la communication ;
- Vu l'arrêté du 20 Rabie Ethani 1433 correspondant au 13 Mars 2012 portant composition de la commission sectorielle des marchés du ministère de la communication.

ARRETE

- **Article 1^{er}** : En application des dispositions de l'article 153 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété sus visé, la commission sectorielle des marchés du ministère de la communication est composée comme suit :

Membres permanents, Mmes et M :

- **Chérifa Dahmani**, directrice de l'administration des moyens, représentante du ministre de la communication, présidente ;
- **Fettouma manceur**, épouse Derdar, sous directrice des études juridiques et du contentieux, représentante du ministre de la communication, vice -présidente ;
- **Mustapha Kadik**, établissement public de télévision, représentant du secteur de la communication, membre;
- **Youcef Lounes**, Etablissement public de la radiodiffusion sonore, représentant du secteur de la communication, membre;
- **Assia Bouamrane**, direction générale du budget, représentante du ministre des finances, membre ;
- **Hassina Saidi**, direction générale de la comptabilité, représentante du ministre des finances, membre ;
- **Noureddine Bouzara**, représentant du ministre du commerce, membre ;

Membres suppléants, Mmes et MM :

- **Chiheb Bencheikh**, directeur des services techniques à l'établissement public de télévision, représentant du secteur de la communication ;
- **Ryma Drici**, juriste à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie, représentante du secteur de la communication ;
- **Brahim Zouaoui**, direction générale du budget, représentant du ministre des finances;
- **Malika Lebdiri**, direction général de la comptabilité, représentante du ministre des finances;
- **Farouk Hamdaoui**, représentant du ministre du commerce.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté du 20 Rabie Ethani 1433 correspondant au 13 Mars 2012, modifié, portant composition de la commission sectorielle des marchés du ministère de la communication, sont abrogées.

Fait à Alger leCorrespondant au 14 Avril 2015.